

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Cpté n° 93.079

L'An mil neuf cent quatre vingt treize le 16 Septembre à 18 H 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire,

DATE DE CONVOCATION

09 Septembre 1993

DATE D'AFFICHAGE

09 Septembre 1993

ETAIENT PRESENTS : MM. MOST, LE GUEUT, CANDAU, BERLAND, Mme MONTRON, MM. BOISNARD, GAUGUIN, Mme FONTAN, Adjoint
M. BARON, Mme BARRAUD-DUCHERON, MM. BENOIT, BUJARD, CHABANNEAU, COASSIN, DINDINAUD, GUEZENNEC, LACOTTE, MARCONI, MONNARD, MOULINEAU, MUSSETTI, Mmes PARROU, PELTIER, MM. QUENTIN, REVOLAT, SABATHIER, TAP, Conseillers formant la majorité des membres en exercice.

ETAIT REPRESENTE : M. RAULT par M. MONNARD

ABSENTS- EXCUSES : MM. ALONSO - BARRIERE - GAVEN - HUGENDOBLER

Nombre de Conseillers
en exercice : 32
Nombre de Présents : 27
Nombre de Votants : 28

Monsieur COASSIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 5.000 Francs AUX MOUETTES
(Section Tir)

VOTE : UNANIMITE

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré

D E C I D E

- d'allouer une subvention de 5.000 francs aux Mouettes Section Tir
- d'imputer la dépense correspondante au Chapitre 940.2 Article 657.0 (crédits réservés du Maire)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre Messieurs les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales

le 22 Septembre 1993
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Secrétaire Général,

A. LARRAIN